AVIS DE COURSE CRITERIUM DEPARTEMENTAL
CATAMARAN INTERSÉRIE ET PLANCHE À VOILE

Critérium Départemental Dériveurs
Centre Nautique Fouesnant Cornouaille
Grade 5B
Le 22 novembre 2026
A Fouesnant Cap-Coz

Préambule

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).
La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.
A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateur.trice.s de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participant.e.s

1 RÈGLES
L'épreuve est régie par
1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile.*
1.2 - les règlements fédéraux
1.3 - le règlement sportif départemental 2026-2027

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)
2.1 Les IC seront disponibles au plus tard le jour de la régate.
2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale.

3 COMMUNICATION

3.1 [DP] A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux des classes : Intersérie catamaran de classe C (15 à 21 pieds avec dérives ou foils), C3 (15 à 21 pieds sans dérives), C4 (11 à 14 pieds sans dérives) disposant d'un rating. Ainsi qu'aux planches à voile de classe T293 et Raceboard.

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

4.2.1 Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide

ou

- la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

a. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur. Disponible à l'adresse suivante : https://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/medical/documents/Questionnaire_Sante_FFVoile_mineur.pdf

b. Une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

4.2.2 Pour le bateau :

- Le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- Si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.3 Les concurrents devront s'inscrire en ligne à partir du 12 novembre à l'adresse suivante :

https://forms.gle/vE2hb8gp8iUZQnLo6

Les inscriptions en ligne seront closes le : 20/11/2026

5 DROITS À PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	**Droits d'inscription**
PAV	15 €
Catamaran	30 €
Catamaran avec location	40 €

6 Emargement

La confirmation d'inscription vaut émargement départ.
L'émargement retour se fera au retour à terre.

7 PROGRAMME

7.1 Confirmation d'inscription :

7.2

Date	De	À
Dimanche 22 nov 2026	9h30	10h30

Briefing Coureur

Le briefing coureurs aura lieu à 10h45

7.3 Jours de course :

Date	Heure du 1er signal d'avertissement	Classes
22/11/2026	11h30	Toutes Classes

Aucun signal d'avertissement ne sera fait après 16h00

8 LIEU

8.1 L'Annexe à l'AC **A** fournit le plan du lieu de l'épreuve.

8.2 L'Annexe à l'AC **B** indique l'emplacement des zones de course.

9 LES PARCOURS

9.1 Les parcours à effectuer seront de types construits

10 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

11 CLASSEMENT

11.1 1 Course validée est nécessaire pour valider la compétition.

11.2 a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand 3 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

12 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

[DP] [NP] Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

[DP] [NP]Les concurrents ayant loué un bateau au CNFC s'engagent à y porter grand soin, notamment aux safrans, bout-dehors, spi, bouche d'avaleur en raison de leur fragilité et à signaler à l'organisateur toutes avaries survenue lors de la navigation ou de la manutention du matériel à terre.

13 PROTECTION DES DONNÉES

13.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

13.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

14 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

15 PRIX

Les prix seront distribués conformément au règlement sportif du CDV 29

16 **BATEAUX ACCOMPAGNATEURS**

16.1 [DP][NP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par le club et le Président du comité de course par l'adresse suivante : bertrand.jan.cnfc@gmail.com

16.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones

17 BATEAUX A LOUER

Le CNFC dispose de 6 topaz 16 et 6 topaz 14.
Attribution le jour J

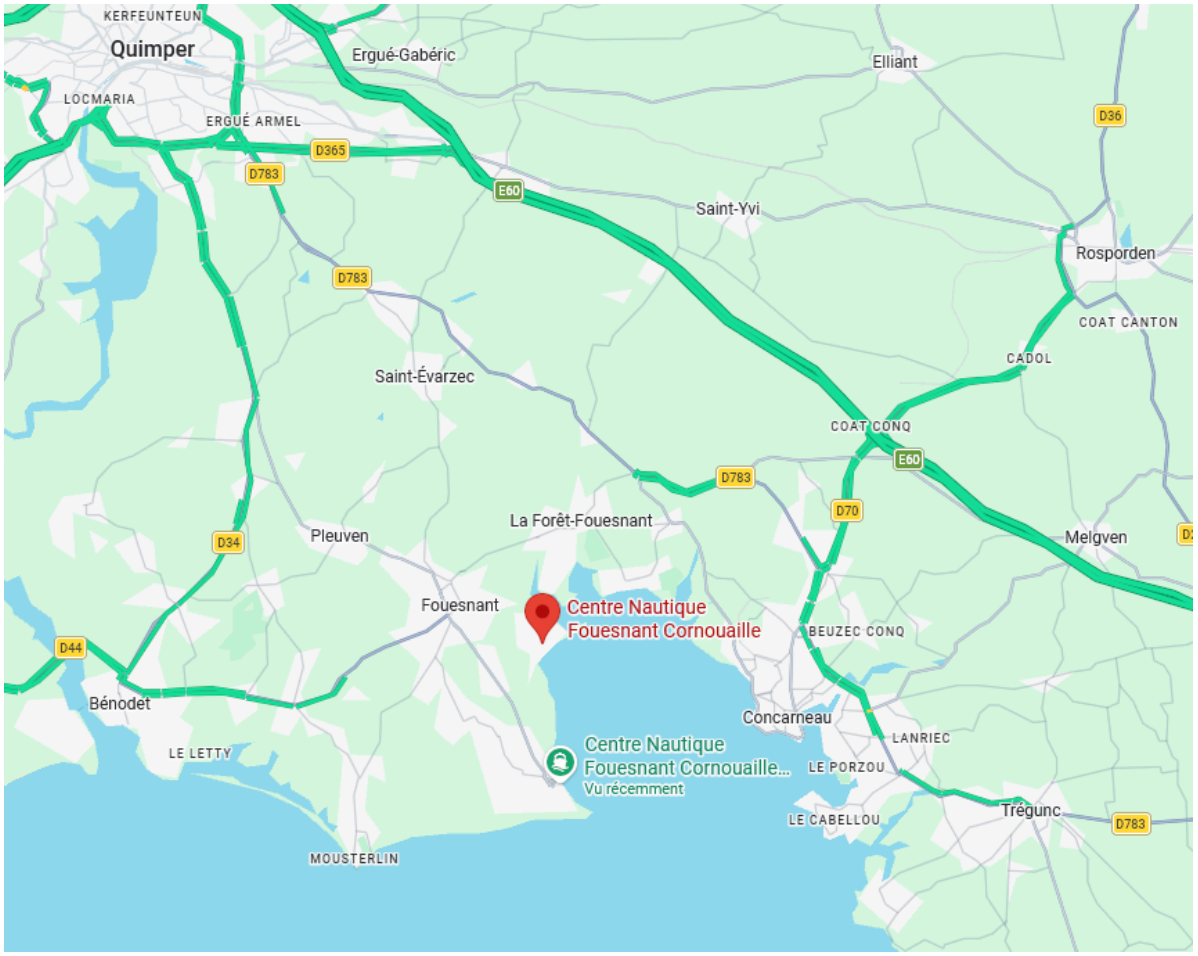
18 **LOCATION DE BATEAU DE SECU POUR ENTRAÎNEUR**

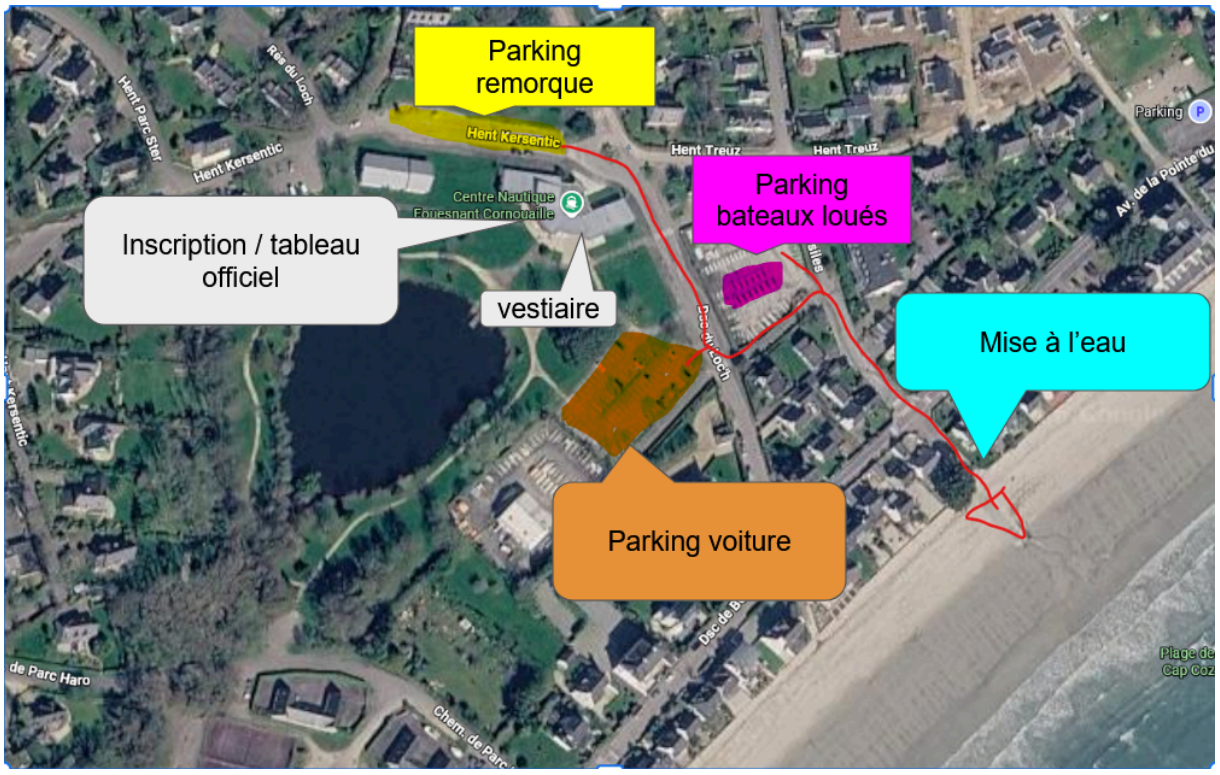
Sur demande à bertrand.jan.cnfc@gmail.com au tarif en vigueur (15euros , essence comprise)

19 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter le Centre Nautique Fouesnant Cornouaille
bertrand.jan.cnfc@gmail.com

Annexe A : Plan du lieu de l'épreuve


KERFEUNTEUN
Quimper
LOCMARIA
ERGUÉ ARMEL
Ergué-Gabéric
Elliant
D365
D783
E60
D36
Saint-Yvi
Rosporden
COAT CANTON
CADOL
Saint-Évarzec
COAT CONQ
E60
D783
D70
D34
Pleuven
La Forêt-Fouesnant
Melgven
Fouesnant
Centre Nautique
Fouesnant Cornouaille
BEUZEC CONQ
D44
Bénodet
Concarneau
LANRIEC
LE LETTY
Centre Nautique
Fouesnant Cornouaille...
Vu récemment
LE PORZOU
LE CABELLOU
Trégunc
D783
MOUSTERLIN


Parking
remorque
Hent Kersentic
Hent Treuz
Hent Treuz
Parking
bateaux loués
Inscription / tableau
officiel
Centre Nautique
Fouesnant Cornouaille
vestiaire
Mise à l'eau
Parking voiture
de Parc Haro

Annexe B : Emplacement des zones de course

LA ZONE DE COURSE CORRESPOND À LA ZONE 2 Ouest en fonction des conditions du jour) DE LA CARTE CI-DESSOUS

